

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3609

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, M. Orphelin, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Villani et
Mme Chapelier

ARTICLE 52

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« adéquat »

les mots :

« répondant aux mêmes caractéristiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de "secteur au type d'urbanisation adéquat" est floue.